



LE CLUB PHILATELIQUE DE ROUEN ET REGION

ORGANISE LE DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026

SON 25^{ème} SALON TOUTES COLLECTIONS



Rouen le 09 septembre 2026

Madame, Monsieur,

Le 25^{ème} Salon "Toutes Collections" organisé par le CPRR, Club Philatélique de Rouen et Région, se tient cette année le 29 **novembre** 2026, dernier dimanche de novembre.

Celui-ci se tiendra, comme les précédents, dans la grande salle du rez-de-chaussée de la Halle aux Toiles (Place de la Basse Vieille Tour), au cœur du Rouen historique, et sera ouvert au public, sans interruption, de 9h00 à 17h30. Exposants et visiteurs pourront apprécier cette grande salle.

C'est donc la 25^{ème} édition du Salon qui s'est tenu presque chaque année depuis la fin 2001. Cette pérennité est significative de l'intérêt que les exposants et le public trouvent à cette manifestation. Sa notoriété est largement soutenue par la diffusion de nos 10 000 tracts, affiches, insertions dans les journaux locaux et spécialisés, sur les radios locales, sur les écrans du métro... mais aussi par le « bouche à oreilles ».

Nous accueillons comme exposants les professionnels répertoriés, les particuliers dans le cadre de la réglementation des ventes dites « au déballage » et bien entendu les adhérents à notre Club.

Cette année les organisateurs maintiennent les droits de participation identiques à ceux de 2025 en y appliquant une nouvelle dégressivité pour les professionnels. Se reporter au règlement et aux fiches d'inscription.

Nous vous conseillons de réserver sans tarder un emplacement en nous retournant la demande d'inscription ci-jointe accompagnée d'un chèque correspondant aux droits d'inscription (celui-ci sera encaissé vers le 15 novembre 2026).

Vous trouverez au verso le règlement détaillé du Salon, nous vous prions d'en prendre connaissance.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes très cordiales salutations.

Yvon REMY
Président du C.P.R.R.

Retenez, dès à présent cette date et n'hésitez pas à prendre contact pour tout renseignement.

Dimanche 29 novembre 2026

Edit. - 25A

A ENVOYER A :

Philippe HONEL - 56 Passage de l'église-76230 BOIS GUILLAUME
Tel. : 07 82 40 32 00 – Email : phil.honel@gmail.com

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026

1. **Des règles sanitaires pourront être affichées aux entrées du salon et rappelées en son sein. Elles seront applicables à l'ensemble des participants : organisateurs, exposants et visiteurs.**
2. **Les organisateurs et les exposants devront respecter les consignes de sécurité affichées dans la salle ainsi que toute demande verbale faite par l'agent de sécurité (SSIAP) présent durant l'évènement. En particulier il est impératif de se conformer à toute demande d'évacuation qui serait consécutive à une alarme incendie.**
3. Le Salon accueille tout objet de collection : Philatélie - Marcophilie - Erinnophilie - Cartes Postales - Télécartes - Vieux Papiers - Monnaies – Muselets - Flacons de parfum - Fèves - Étiquettes - Figurines - Jeux et Jouets anciens - Disques - Etc....
4. Le Salon est organisé par le C.P.R.R. Le Salon sera ouvert au public de 9 à 17h30 heures sans interruption le dimanche 29 novembre 2026. Les visiteurs devront s'acquitter d'un droit d'entrée de 2 euros par personne (les jeunes jusqu'à 14 ans sont dispensés de ce droit). Il sera remis à chaque visiteur, ayant acquitté le droit d'entrée, une carte postale souvenir (dans la limite du stock disponible). Les membres du CPRR, à jour de la cotisation 2026/2027 bénéficieront d'une invitation. Cette mesure pourra être étendue aux associations partenaires.
5. Toutes les heures, tirage de **chèques cadeaux à dépenser chez les exposants**. Ces chèques, destinés uniquement aux visiteurs présents ne pourront donner lieu à aucun remboursement en espèces.
6. Peut exposer moyennant un droit de participation :
 - Tout professionnel dont l'activité s'inscrit dans le point 1.
 - Tout particulier dans le cadre de la réglementation des ventes dites « au déballage »,
 - Tout adhérent du CPRR (bénéficiant de conditions spécifiques).Toutefois les organisateurs se réservent le droit de refuser toute participation qui ne leur paraîtrait pas conforme à l'esprit et au bon déroulement du Salon.
7. Les emplacements mis à la disposition des exposants sont constitués sur la base de table de 2,20 m x 0.70 m. Les emplacements mis à la disposition des professionnels sont au minimum de 2 tables.
8. **Les emplacements seront attribués au mieux en fonction de la date d'inscription.** Les demandes particulières seront honorées dans la mesure du possible. Pour des raisons de sécurité (plan de salle approuvé par les services de sécurité municipaux) et pour garantir à chacun des exposants sa surface de dégagement, il est rappelé aux exposants qu'en aucun cas la disposition des tables ne peut être modifiée.
9. Droits de participation : **Identiques à 2025 avec nouvelle dégressivité pour les professionnels**
 - Professionnel (minimum de 2 tables) : 35 euros pour 2 tables, puis 10 euros chaque table supplémentaire.
 - Personne physique : 20 euros 1 table, puis 10 euros chaque table supplémentaire.
 - Adhérents du CPRR : 15 euros 1 table, puis 10 euros chaque table supplémentaire.
8. Bulletin d'inscription : Celui-ci doit être rempli complètement. Pour les professionnels la mention du numéro SIRET et du code APE est obligatoire, soit par inscription soit par apposition du cachet commercial. De même pour tous, la mention des principaux objets présentés. Le tout afin de répondre aux obligations légales et permettre l'information des visiteurs. Il ne sera pas adressé d'accusé de réception de l'inscription, sauf par courriel, toutefois les personnes qui désireraient en obtenir un, devront joindre à leur bulletin d'inscription une enveloppe timbrée à leur adresse. Bien entendu chaque demandeur serait averti dans les meilleurs délais si son inscription ne pouvait être retenue (manque de place par exemple) ainsi que de tout changement pouvant survenir dans l'organisation du Salon.
9. Les locaux seront accessibles aux exposants à partir de **8 heures 00** le 29 novembre 2026. Par respect pour les visiteurs et les autres exposants les participants s'engagent à **ne pas quitter le Salon avant 17h30** ainsi que pendant la période du midi. Ceux qui démonteront leur stand avant 17h30 s'exposent à un refus d'inscription dans le futur.
10. L'annulation de participation après le 17 novembre 2026 ne donnera pas lieu au remboursement des frais de participation. Toute réservation non occupée à 9h le 24 novembre 2025 sera considérée comme une annulation et sera remise à la disposition des organisateurs.
11. La responsabilité des organisateurs ne pourra être recherchée en cas de perte, vol ou vice caché des pièces et objets échangés ou vendus. Il n'y aura pas de vestiaire surveillé, les effets et objets personnels restent dans tous les cas sous la responsabilité de leur propriétaire.
12. Les organisateurs vous proposent une formule de restauration rapide sur inscription préalable (voir les fiches d'inscription).
13. Les organisateurs s'engagent à assurer la plus large publicité et à mettre en œuvre le maximum de moyens pour assurer le succès et le bon déroulement du Salon.
14. Si le Salon devait être annulé pour une raison majeure, les organisateurs ne seraient tenus qu'au simple remboursement des frais de participation.

Edit. - 25B

A ENVOYER A :

Philippe HONEL - 56 Passage de l'église-76230 BOIS GUILLAUME

Tel. : 07 82 40 32 00 – Email : phil.honel@gmail.com